

## DÉCISION DU MAIRE

<b>Décision N° 79-2022</b>	<b>MOYENS GÉNÉRAUX</b> <u>Marchés publics de prestations intellectuelles</u> <b>MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenant n° 1 au marché n° 2021-01, attribué au cabinet CERUR (35)</li> </ul>
--------------------------------	---

**Le Maire,**

VU le Code de la commande publique ;

VU les Décrets n° 2018-1074 et 1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux marchés publics ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

VU la Décision n° 104-2021 en date du 18 août 2021, attribuant le marché n° 2021-01, au cabinet CERUR, 1 rue Michel Gérard, 35200 RENNES ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer la construction d'un gymnase au projet initial ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

**Prend la décision suivante :**

Article 1. **ARRÊTE** l'avenant n° 1 au marché n° 2021-01, passé suivant la procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du code de la commande publique, relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du groupe scolaire Jacques Prévert, selon les modalités suivantes :

CERUR 1 rue Michel Gérard 35200 RENNES	Montant initial du marché HT	Montant de l'avenant n°1 HT	% d'écart introduit par l'avenant
	57 425,00 €	16 650,00 €	28,994 %

Article 2. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 28 juillet 2022

Par délégation du Conseil Municipal,

**Xavier Bonnet**

Le Maire

*Décision transmise à la Préfecture*

le **03 AOUT 2022**

*Affichée*

le **05 AOUT 2022**



**Pour le Maire  
empêché**

**Laurence LUNEAU**

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - AVENANT N. 1

---

**Date de transmission de l'acte** 03/08/2022

**Date de réception de l'accusé** 03/08/2022

**de réception :**

---

**Numéro de l'acte :** DEC79-2022 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 044-214400434-20220728-DEC79-2022-AR

---

**Date de décision :** 28/07/2022

**Acte transmis par :** Florence GROLIER

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.8. Avenants